MINISTERE DES POSTES,
DES TELECOMMUNICATIONS
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

MINISTERE DES FINANCES
ET DU BUDGET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

N° 0006 /MPTEN/MFB-CAB

NOTE CIRCULAIRE

RELATIVE A L'ABROGATION DE LA NOTE CIRCULAIRE N°0005/MPTEN/MFB-CAB DU 22 MAI 2019

En application de la loi n°40-2018 du 28 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019, il est porté à la connaissance des établissements de crédit, financiers, de microfinance ainsi que des opérateurs de téléphonie mobile, que :

- La taxe sur les transferts de fonds (TTF) a été instituée par la loi de finances de l'année 2004 et est maintenue dans son champ initial d'application ;

- Il est institué une redevance sur les transactions électroniques (RTE) assise sur le montant des transactions et paiements électroniques générés par la mise en place d'un HUB Digital.

Par conséquent, la note circulaire n°0005/MPTEN/MFB-CAB du 22 mai 2019, visant le remplacement de la TTF par la RTE, est abrogée.

La présente note prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Brazzaville, le 04 JUIN 2019

Le Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique

Léon Juste IBOMBO

LE MINISTRE

Le Ministre des Finances et du Budget

Calixte NGANONGO

Le Ministre

LARGE DIFFUSION